

## Vie scientifique

# « Pêche et aquaculture : pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral »

## Compte rendu de colloque (Nantes, 21-23 février 2004)

Gérard Biais<sup>a</sup>, Alain Bodoy<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Halieute, Laboratoire Ressources halieutiques, IFREMER La Rochelle, BP 7, 17137 L'Houmeau, France

<sup>b</sup> Écologue marin, CREMA L'Houmeau, UMR 10 CNRS-IFREMER, BP 5, 17137 L'Houmeau, France

Ce colloque a été organisé par l'équipe des géographes du laboratoire Géolittomer de l'Université de Nantes (UMR Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique) à l'occasion du départ à la retraite de Jean-Pierre Corlay, directeur de ce laboratoire jusqu'à récemment. La diversité des participations et des interventions témoignait de son engagement en faveur d'une recherche « impliquée » décrite par lui, lors de son intervention en session d'ouverture, comme associant démarche pluridisciplinaire et participation des professionnels de l'exploitation de la mer et des responsables de la gestion de celle-ci, pour l'analyse clinique nécessaire à l'exploitation durable des ressources marines.

Le colloque était organisé en deux journées. La première était consacrée à une approche sectorielle de la pêche et de l'aquaculture, alors que la deuxième l'élargissait à la gestion intégrée de la zone côtière. Elles furent entrecoupées d'une sortie de terrain aux Sables d'Olonne, qui a démontré la difficulté de la pratique de la recherche impliquée quand un simple dialogue entre recherche et monde professionnel s'avère difficile en situation d'enjeux économiques et politiques. L'ambiance dans les salles de réunion a été plus sereine, bien qu'à diverses occasions les présentations aient pu être provocatrices, par le ton ou le sujet abordé, pour certains membres de l'auditoire, responsables administratifs ou professionnels du secteur des pêches.

La première session traitait de la politique commune de la pêche. Un point de vue de gestionnaire fut donné par l'attaché des pêches de l'ambassade du Danemark à Bruxelles, celui des professionnels français

par le président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins et le responsable d'une fédération d'organisations de producteurs (la FEDOPA), et celui de la recherche par un économiste, un biologiste et un géographe. Ce dernier, Mark Wise (Université de Plymouth), a lancé la controverse sur la participation des pêcheurs à cette politique en développant l'argument d'un excès de démocratie jouant dans le sens d'un affaiblissement des recommandations scientifiques en faveur d'une diminution de l'intensité de la pêche. Les représentants des pêcheurs ont au contraire dénoncé les consultations alibis de la commission européenne. La forme de démocratie pratiquée par les institutions européennes ne les contente visiblement pas, mais le propos de M. Wise a eu l'avantage de souligner qu'il y a bien négociations et interventions des États membres dans la définition de la politique communautaire. La présentation des outils économiques de régulation des pêches par Jean Boncœur (économiste, Université de Bretagne occidentale) a été aussi l'occasion d'aborder un autre sujet très controversé, celui de l'usage des quotas individuels transmissibles. En réponse à cet exposé, et semblant sortir de l'habituelle posture d'opposition de principe à un tel outil, les représentants des professionnels ont souligné le problème du contrôle des captures des bateaux, d'ailleurs pas masqué par Jean Boncœur à côté d'autres inconvénients (distribution initiale, concentration des droits). Bien que ces deux représentants aient souligné les divergences d'appréciation entre pêcheurs et scientifiques, ils se sont par ailleurs abstenus de relancer la polémique habituelle sur l'évaluation de l'état des ressources, sujet traité par André Forest (biologiste, Ifremer). Sur cette question, leur reconnaissance de l'entrée de l'opinion publique dans l'arène du

débat était intéressante à noter avec leur mention d'un besoin d'amélioration de l'image des pêcheurs mise à mal par le retentissement que prennent les cas de surpêche.

La session suivante revenait sur ce sujet en s'intitulant : « L'épuisement des ressources : réalités et perceptions du "pillage" ». Marc Pavé (historien, Université du Littoral) présenta une analyse historique de l'encadrement réglementaire des pêches du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle en soutenant que l'épuisement des ressources a été utilisé par l'administration de tutelle des pêches et le pouvoir politique pour appuyer leur action bien avant toute évidence scientifique. L'instrumentalisation de la protection des ressources n'est donc pas nouvelle ; mais ne faut-il pas la replacer dans des contextes où les perceptions de l'état des ressources ne sont pas infondées, mais localisées, et surtout interviennent dans des conflits d'usages, donc où les instrumentalisation ne sont probablement pas le seul fait de l'administration. François Carré (géographe, Université de Paris IV) et Jean-Renée Couliou (géographe, Université de Bretagne occidentale) nous ont aussi proposé de regarder des évolutions historiques, mais plus contemporaines, des pêcheries à finalités industrielles, pour le premier, et des capacités européennes de pêche, pour le second. Leurs interventions se terminaient toutes deux par des interrogations qui nous ramenaient à la politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture, en évoquant les liens entre conservation des ressources et développement régional. La première relevait, en effet, que l'expansion de l'aquaculture sera limitée si elle doit être basée sur une offre en farine de poisson provenant de l'exploitation de ressources elles-mêmes limitées. La deuxième soulignait les difficultés issues de l'exigence de réduction de capacité dans les régions fortement dépendantes de la pêche. Fernando Gonzales Laxe (géographe, Université de La Corogne, Espagne) a toutefois rappelé la forte composante territoriale de la politique commune de la pêche (PCP) et les préférences nationales qui lui sont associées, qui sont en contradiction avec les fondements libéraux de l'Union européenne. Cette politique peut ainsi être qualifiée de discriminatoire du point de vue espagnol. Toutefois, ses règles peuvent être contournées, comme Patrick Chaumette et Gwenaële Proutière-Maulion (juristes, Université de Nantes) l'ont montré, avec les captations de quotas nationaux par des armateurs étrangers qui utilisent la possibilité d'immatriculation de leurs navires dans un autre pays membre de l'Union européenne. Malgré ses contradictions et ses imperfections, cette politique permet cependant des rééquilibres dont certains bénéficient, comme l'a montré Philippe Brillet (géographe, État-major de la Marine) dans le cas de l'Irlande.

Ce pays a une politique volontariste de développement des pêches, qui fait largement appel à une valorisation d'une identité nationale pour revitaliser une région mythifiée par le pouvoir central comme sanctuaire d'une

« âme » irlandaise. À côté des règles du droit établi ou en opposition avec elles, des ressources symboliques sont ainsi mobilisées pour l'exploitation et la conservation des ressources naturelles. Gilbert David et Émilie Mirault (géographes, IRD) nous l'ont aussi signalé pour la pêche dans le lagon de la Réunion, et Marie-Christine Cormier-Salem (géographe, IRD) pour la conservation des requins, des raies et des chimères en Afrique de l'Ouest. Un exposé sur les pêches australiennes de Gildas Borel (géographe, Oïkos) complétait un tableau d'où il ressortait le constat suivant : observez les pêches et vous constaterez la complexité des mondes sociaux.

Une session était organisée en parallèle sur les problématiques actuelles du développement aquacole, sous l'intitulé « La nouvelle aquaculture, nouvelles filières, nouveaux territoires ». La recherche de nouveaux territoires était l'objet principal de la communication de Loïc Ménanteau, Yves-François Thomas (géographes, CNRS) et Carolina Garcia-Valencia (géographe, INVEMAR, Colombie), qui portait sur l'évaluation, par l'usage de la télédétection, des effets physiques de la conquête de nouveaux espaces par l'aquaculture dans le delta du Dique (Colombie). Un autre cas de modification des caractéristiques physiques du milieu par l'aquaculture était proposé par Julia Bastide (géographe, Université du Littoral) sur la rive nord de la baie de Somme où, à la suite de l'implantation de lignes de bouchots à moules, l'accroissement de l'accrétion sédimentaire est observé. Les rejets de l'aquaculture sont aussi une source de préoccupations. La combinaison de productions a été présentée comme une solution pour un développement d'une aquaculture respectueuse de l'environnement littoral (Jérôme Hussenot, hydrobiologiste, Ifremer), à l'exemple d'un système intégré associant pisciculture, huîtres ou palourdes et salicornes dans les marais maritimes des zones tempérées qui permet d'avoir des effluents de sortie d'une qualité comparable à l'eau d'entrée. L'aquaculture peut aussi subir des évolutions de son milieu naturel. Pierre-Guy Sauriau (écologue, CNRS), Patrice Walker (sédimentologue, CREOCEAN) et Laurent Barillé (biologiste, ISOMER) ont évalué qu'en baie de Bourgneuf, la population de crépidules, mollusque venu accidentellement voici quarante ans, prélève une fraction importante d'une nourriture naturelle dont les huîtres sont ainsi privées.

L'aquaculture est également une activité en interaction avec son environnement social. Deux cas d'expansion aquacole en Côte-d'Ivoire permettaient de l'apprécier. L'un se rapportait au développement d'une aquaculture extensive dans une lagune côtière (Paul Kouassi Anoh, Université de Cocody, Côte-d'Ivoire), qui a su éviter la surexploitation du milieu en ayant recours à l'instauration de règles coutumières pour la gestion des plans d'eau, alors que l'autorité de l'État ne pouvait être exercée de manière efficace. L'autre cas concernait

le milieu rural de ce pays, où la quasi-monoculture de productions industrielles a conduit à une désagrégation du tissu social des zones rurales. Le développement récent de piscicultures villageoises apparaît comme une nécessité à la fois alimentaire et économique, et également comme un moyen permettant de contribuer à des recompositions sociospatiales (Joseph-Pierre Assi Kaudjhis, géographe, Université libre de Bruxelles). En France, deux communications soulignaient que l'ostréiculture est en compétition avec d'autres usages de l'espace. Or, les pratiques de cession des parcs ostréicoles ne permettent pas une bonne évaluation de la valeur du foncier ostréicole, ce qui induit une sous-évaluation du poids économique de l'ostréiculture (Jean-Yves Le Gall et Corentin Marjolet, ENSAR, département halieutique). De plus, le nombre d'ostréiculteurs a tendance à diminuer, ce qui réduit le poids politique de l'activité dans les décisions touchant à l'usage du domaine public maritime (Véronique Le Bihan, économiste, Université de Nantes).

La deuxième journée visait plus particulièrement cette question des arbitrages entre usages, avec la gestion intégrée de la zone côtière comme thème. La représentation spatiale des usages et de la qualité des milieux a été présentée comme une voie d'analyse de cette complexité. Les présentations comprenaient des descriptions fines des pêches côtières du Sud de l'Europe Atlantique (Nathalie Caill-Milly et Jean-Pierre Léauté, halieute et biologiste, Ifremer), des territoires de pêche dans le golfe de Gascogne (J.-P. Léauté), une modélisation explicative de la qualité des eaux de la presqu'île guérandaise (Cédric Lomakine, géographe, Université de Nantes) et plusieurs exposés axés sur la dialectique usage-réglementation dans les cas de la zonation du golfe du Morbihan (Céline Chadenas, géographe, Université de Nantes), de la directive-cadre sur l'eau (Hubert Grossel, biologiste, Ifremer) ou encore des réglementations de la pêche professionnelle de la zone allant de Quiberon à Yeu (Brice Trouillet, géographe, Université de Nantes). Un autre groupe de communications proposait des analyses des interactions entre acteurs, entre usages et entre acteurs et usages. Frédérique Alban (économiste, Université de Bretagne occidentale) et J. Boncœur ont ainsi présenté la complémentarité entre aquaculture et pêche en rade de Brest, Clotilde Bodiguel (géographe, IDDRA) et Hélène Rey-Valette (économiste, Université de Montpellier I), une réflexion sur l'interaction pêche-tourisme, Alain Bodoy (écologue, CNRS-Ifremer) et Gérard Biais (halieute, Ifremer), les aspects écologiques et sociaux des interactions entre pêche et conchyliculture dans les pertuis charentais, Jean Chaussade et Patrick Pottier (géographes, CNRS et Université de Nantes),

les relations entre pêche et économie globale à Java, Oliver Dedieu (politologue, Université de Montpellier I), le cas de la mise en place du SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) de l'étang de Thau, et Stéphanie Duval (géographe, IRD), l'impact des grands barrages en Afrique. Un troisième ensemble s'intéressait plus spécialement aux relations entre communautés humaines et territoires dans les cas de la Galice (José Constenla Vega, Jose Luis Palmeiro Pinheiro et Luis Ulloa Guitian, Université de Saint-Jacques de Compostelle; Ruben Lois-Gonzales, Beatriz Blanco Formoso, Anxos Pintos Antelos et Begona Nunez Vasquez, Université de La Corogne), de la Baie de Bourgneuf (J.-P. Corlay) et de la baie du Mont-Saint-Michel (Stéphane Pennanguer, Fanny Tartarin, Jean-Eudes Beurret et Guy Fontenelle, halieutes et économiste, ENSAR), ainsi que, plus généralement, à l'usage de la notion de « pays maritime côtier » proposée par la commission du Littoral du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (Yves Lebahy, géographe, Université de Bretagne-Sud). Le cas d'étude pouvait servir d'appui à une conceptualisation (J.-P. Corlay, et S. Pennanguer *et al.*). Enfin, une présentation de cas d'implication des professionnels de la pêche dans la conservation des ressources et milieux exploités (Gaëlle Chaigneau, du CEASM, avec Dominique Blanchard et José Gouyen, pêcheurs), ainsi que celle d'un institut régional de développement (Régis Pajot, SMIDAP) complétaient l'ensemble.

Fidèles à la vocation des géographes, les organisateurs de ce colloque nous invitaient donc à observer la pêche et l'aquaculture dans leurs rapports aux transformations physiques et sociales à l'œuvre sur le littoral, exercice dont J.-P. Corlay nous demandait de considérer l'intérêt pour disposer d'indicateurs d'ordre social et écologique du système territorial à l'interface terre-mer. À côté de la géographie, l'histoire, le droit, les sciences politiques, l'économie, la biologie, l'écologie et l'halieutique ont apporté leurs contributions. La composition de l'auditoire exprimait sans nul doute un fort besoin d'échanges de points de vue. Toutefois, les travaux présentés ont souvent paru révéler que la recherche pluridisciplinaire impliquée dans l'action chère à J.-P. Corlay n'est encore qu'émergente. La question de sa nature et aussi de sa position institutionnelle a été soulevée, notamment dans les controverses portées par les représentants des acteurs de l'exploitation et de la gestion des ressources marines présents. Elle est loin d'être réglée, mais c'est tout à l'honneur des organisateurs du colloque d'avoir permis une confrontation nécessaire à l'avancée de la réflexion sur cette question. Les actes du colloque seront publiés prochainement aux Presses universitaires de Rennes.